



Groupe de travail Centres prélèvement service du 28/03/2012

Généralisation des CPS à compter d'avril 2013

L'ordre du jour de ce groupe de travail était le suivant :

- Synthèse de l'activité des CPS en 2011.
- Situation au 1^{er} avril 2012 des emplois et des effectifs (agents B et C).
- Généralisation des CPS.
- Base documentaire « BASILE » du CPS de Strasbourg.
- Adhésions au prélèvement mensuel « non-préidentifiées » ou « primo-adhésions ».

L'activité

L'activité des CPS en 2011 se caractérise par une stabilisation sur les 3 dernières années. Stabilisation qui se situe à un haut niveau d'activité. Ainsi 3,9 millions de contacts ont été traités en 2011 et le taux d'appels aboutis est stable par rapport à 2010 avec 65 %.

Les CPS ont saisi 3,7 millions d'opérations en 2011 dans l'application de recouvrement amiable REC-MEN. Cette synthèse est globale et la Direction Générale établira prochainement, à la demande des organisations syndicales, un bilan détaillé CPS par CPS. Une enquête de satisfaction des usagers va de plus être réalisée en 2012.

Les emplois

Au 1^{er} avril 2012, la situation des emplois est la suivante :

Sites	Emplois				ETP		
	Situation au 1 ^{er} avril 2012			Rappel Diff. au 01/01/11 (Théorique centrale - Dir. Locales)	Situation au 01/04/12	Différence (emplois implantés « Théorique » - ETP réels)	Rappel Différence observée au 01/04/11
	« Théorique »	Dir. locales	Différence (Dir. Loc. - « Théorique »)				
Arras (relais)	14	14	-	-	12,9	- 1,1	- 2,8
Bordeaux (relais)	20	19	- 1	-	18,6	- 1,4	- 3,0
Brest (relais)	22	22	-	- 1	19,8	- 2,2	- 5,4
Lille	64	64	-	-	51,4	- 12,6	- 7,3
Lille (relais)	27	27	-	- 14	23,9	- 3,1	- 15,0
Lyon	73	73	-	- 1	73,2	+ 0,2	- 1,5
Montpellier	34	34	-	- 2	30,2	- 3,8	- 3,4

Sites	Emplois				ETP		
	Situation au 1 ^{er} avril 2012			Rappel Diff. au 01/01/11 (Théorique centrale - Dir. Locales)	Situation au 01/04/12	Différence (emplois implantés « Théorique » - ETP réels)	Rappel Différence observée au 01/04/11
	« Théorique »	Dir. locales	Différence (Dir. Loc. - « Théorique »)				
Montpellier (relais)	12	12	-	- 2	8,6	- 3,4	- 5,6
Toulouse (relais)	22	22	-	- 5	19,6	- 3,4	- 5,4
Tours (relais)	15	15	-	-	13,7	- 1,3	- 2,5
Strasbourg	41	41	-	-	39,2	- 1,8	- 4,3
Total	344	343	- 1	- 25	311,1	- 33,9	- 55,2
Couverture emplois	90 %						

La sensibilisation des directions locales, comme l'avait demandé **F.O.-DGFIP**, à la nécessité de régulariser le nombre d'emplois implantés et au comblement des vacances a permis d'améliorer la situation.

Cependant la question des vacances d'emplois reste problématique compte

La généralisation

Actuellement 83 départements métropolitains sont couverts par l'activité des CPS, 13 ne le sont pas à ce jour. La généralisation s'effectuera de façon progressive à compter du mois d'avril 2013 et le département de la Réunion sera intégré à l'opération selon des

tenu du nombre d'agents devant être affectés dans les CPS.

F.O.-DGFIP reste vigilant pour que l'effort soit poursuivi au sujet des vacances d'emplois tant au niveau national que local. Nous dénonçons à ce sujet, encore et toujours, l'inexorable politique de suppressions d'emplois.

modalités spécifiques (couverture partielle limitée au traitement des appels téléphoniques, des courriels et courriers reçus directement, les services locaux continuant de traiter les courriers traditionnels).

Le système de couverture sera le suivant :

Département/Région	CPS de rattachement
Corse	Lyon
Bouches-du-Rhône	Montpellier
Bourgogne	Strasbourg
Alpes-Maritimes	Strasbourg
Var	Strasbourg
Bretagne	Montpellier

Des contraintes immobilières impliquent la création d'un nouveau type de structure : le CPS rattaché. C'est un CPS fixe dépourvu de coordonnées spécifiques et fonctionnant toute l'année. Les agents affectés dans ces structures auront le même régime RH et indemnitaire que dans les CPS fixes.

Les implantations supplémentaires seront les suivantes :

- Création de deux CPS rattachés à Brest et Tours relevant respectivement de Montpellier et Strasbourg.
- Création de deux CPS relais à Quimper et Lyon relevant respectivement de Montpellier et Lyon.

En termes de moyens, 54 emplois seront implantés, 28 en CPS fixes, 26 en CPS relais et 1 emploi au CPS de Lille qui couvrira la Réunion. La définition de l'encadrement est à venir.

Département Ville	Situation actuelle			Situation projetée				
	Type de CPS	CPS de rattachement	Emplois actuels	Type de CPS	CPS de rattachement	Emplois		
						CPS	CPS relais	Total
Brest - Finistère				CPS rattaché	Montpellier	+ 15		15
	CPS relais	Montpellier	16	CPS relais	Montpellier			16
	CPS relais	Strasbourg	6	CPS relais	Strasbourg			6
Quimper - Finistère				CPS relais	Montpellier		+ 14	14
Toulouse - Haute-Garonne	CPS relais	Lyon	22	CPS relais	Lyon			22
Bordeaux - Gironde	CPS relais	Lyon	20	CPS relais	Lyon			20
Montpellier - Hérault	CPS	Montpellier	34	CPS	Montpellier			34
	CPS relais	Montpellier	12	CPS relais	Montpellier			12
Tours - Indre-et-Loire				CPS rattaché	Strasbourg	+ 12		12
	CPS relais	Lyon	15	CPS relais	Strasbourg		- 3	12
Lille - Nord	CPS	Lille	64	CPS	Lille	+ 1		65
	CPS relais	Lille	27	CPS relais	Lille			27
Arras - Pas-de-Calais	CPS relais	Lyon	14	CPS relais	Lyon		+ 3	17
Lyon - Rhône	CPS	Lyon	73	CPS	Lyon	+ 1		74
				CPS relais	Lyon		+ 12	12
Strasbourg - Bas-Rhin	CPS	Strasbourg	41	CPS	Strasbourg			41
Total			344			+ 29	+ 26	399

	CPS de Lille		CPS de Montpellier
	CPS de Lyon		CPS de Strasbourg

Base documentaire :

Le CPS de Strasbourg a constitué une base documentaire spécifique dénommée « BASILE ». Cette base regroupe l'ensemble des documents nécessaires au travail en CPS et a l'avantage de constituer un point d'accès unique. Les agents et l'encadrement des autres CSP et CPS relais souhaitent bénéficier de cet outil. Depuis le 12 mars 2012 l'outil a été mis à disposition de ces services.

Adhésions au prélèvement mensuel :

Le contribuable souhaitant adhérer au prélèvement mensuel doit normalement avoir déjà été imposé.

Une procédure d'exception permet dans certains cas l'adhésion. Cette opération implique les services liaison-recouvrement et n'est pas satisfaisante ni pour les contribuables comme pour les services.

La Direction Générale mène donc une réflexion sur le sujet et envisage soit de limiter la procédure aux contribuables ayant déjà un identifiant fiscal, soit d'intégrer une transaction de base dans REC.

Rapport d'ergonomie :

Le rapport d'ergonomie doit prochainement être présenté au CHSCT Ministériel, puis aux CHSCT Locaux et enfin présenté à tous les agents des CPS.

F.O.-DGFIP sera vigilant à ce que les préconisations de ce rapport soient effectivement mises en œuvre.

La circulaire concernant les règles de vie quotidienne est en attente depuis 2010. Des facteurs communs se retrouvent avec le rapport d'ergonomie ce qui empêche sa finalisation. Là encore le syndicat sera pressant pour son aboutissement à l'issu des présentations.

Informatique :

Une harmonisation des pratiques entre les Etablissements de Service Informatique concernant les délais, modalités ou dates d'effet est plus que souhaitable. Cela permettrait notamment d'apporter une homogénéité et une stabilité des dates. La Direction Générale se heurte sur ce sujet à de fortes contraintes pratiques et aux techniques en cours d'évolution, affaire à suivre...



BULLETIN D'ADHESION



NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu